Séance du 12 février 2020 à 20.00 h. à l'Hôtel de Ville

Sous la Présidence de Madame Ariane Vittet, l'ordre du jour est le suivant :

- 1. Appel d'entrée.
- 2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2019.
- 3. Communications de la Municipalité.
- 4. Liste des prochains préavis.
- 5. Présentation des esquisses de mesures et d'aménagements découlant du préavis 17-2019 « étude de la mobilité et de la sécurité sur la Commune ».
- 6. Divers et propositions individuelles.
- 7. Appel de sortie.

Madame Ariane Vittet félicite Gilles et Myriam Deriaz pour la naissance de leur fils Yann et Carmen et Benoît Perusset pour la naissance de leur fils Alexandre.

L'ordre du jour est accepté est sera suivi tel que présenté.

1. Appel d'entrée.

Mme Patricia Chambettaz, secrétaire suppléante du conseil, procède à l'appel d'entrée : 29 conseillères et conseillers sont présents et 12 absents. Les absents sont : Messieurs Christian Cachemaille, Eric Clot, Claude Deriaz, Sandro Melchior, Bruno Metalori, Grégory Perusset, Joël Pfaender et Mesdames Marianne Cand, Christine Hohl Moinat, Brigitte Lattion, Carmen Perusset et Esther Rehacek.

La Présidente informe que le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2019.

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements à son auteure.

3. Communications de la Municipalité.

La parole est donnée à Monsieur Julien Cuérel, Syndic. Il informe que :

- pour la salle des fêtes, concernant la sono et la lumière, les travaux ont été réalisés. Restent à faire les travaux liés à la projection vers la mi-mars.
- pour l'Hôtel-de-Ville, pour l'instant les délais sont tenus et il n'y a pas eu de mauvaise surprise. Le rez inférieur a été excavé ce qui a permis de constater que les murs étaient seins. La Municipalité en profite pour relever le bon travail et l'implication des employés communaux Eddy, Yann, Gian Franco et Orlando qui continuent d'effectuer le travail de démontage et de démolition à la satisfaction de toutes les personnes concernées.

Mme Ariane Vittet remercie Monsieur Julien Cuérel. Elle ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

4. Liste des prochains préavis.

La parole est donnée à Monsieur Julien Cuérel, Syndic

Ce dernier informe qu'il n'y aura pas de nouveau préavis.

5. <u>Présentation des esquisses de mesures et d'aménagements découlant</u> <u>du préavis 17-2019 « étude de la mobilité et de la sécurité sur la</u> Commune ».

La parole est donnée à Monsieur Julien Cuérel, Syndic.

Celui-ci rappelle qu'en janvier 2019, les conseillers avaient accepté qu'une étude soit menée sur la mobilité et la sécurité de la Commune, suite à une pétition, divers courriers et interrogations. L'étude devait donner un diagnostic synthétique de la situation actuelle en matière de mobilité motorisée et piétonne, faire des propositions et évaluations de mesures envisagées pour l'exploitation du réseau routier, propositions et évaluation des mesures d'aménagement pour la sécurité des piétons et la finalité de cette étude doit déboucher sur une esquisse de mesures d'aménagements qui sera présentée au Conseil Communal. Raison pour laquelle aujourd'hui la Municipalité présente cette étude qui durera environ 30 à 40 minutes. C'est Madame Chloé Klein du Bureau Christe et Gygax qui fera la présentation. Cette personne est géographe de formation et a également un master en études urbaines. La suite que la Municipalité souhaite donner à cette étude pour aller à la réalisation concrète du projet sera un préavis qui avait déjà été annoncé. Il sera déposé au plus tard la semaine prochaine. Il permettra d'établir les avantsprojets de réalisation et une estimation des coûts ainsi qu'un planning de la mise en œuvre qui pourrait être faite. Une séance du conseil a été prévue plus ou moins que pour cette présentation car elle prend du temps et pour que les conseillers aient le temps de poser toutes les questions nécessaires.

Madame Chloé Klein commence par se présenter et excuse Monsieur Gygax qui ne pouvait pas être présent ce soir. Elle procède donc à la présentation de l'étude.

Une fois la présentation terminée, Madame Klein laisse un temps pour les questions.

Monsieur Gilles Deriaz demande pour le trottoir traversant s'il s'agit bien d'un gendarme couché.

Madame Klein répond par l'affirmative et dit qu'en général la largeur est au minimum de 2.5 mètres et au maximum de 3 mètres. La hauteur est de 3-4 centimètres. Ceci permet surtout que le piéton soit prioritaire sur la voiture.

Monsieur Marc Von Ow demande pour l'entrée des villages si des ralentisseurs sont prévus comme par exemple un gendarme couché.

Madame Klein répond qu'ils proposaient les bandes marquées qui sont un ralentisseur visuel et un reserrement physique avec deux ilots.

Monsieur Benoît Perusset demande si les mesures proposées seraient toujours adaptées si le train venait un jour tous les quarts d'heure.

Madame Klein répond que oui car ils proposent une sécurisation du piéton de manière générale. Cependant le secteur de la gare ne faisait pas partie du mandat du Bureau il est donc compliqué de répondre précisément.

Monsieur Julien Cuérel répond que pour les piétons le problème sera réglé avec l'aménagement de la gare. Un passage sous-voie sera installé et devrait donc aussi régler le problème du trafic routier. Ce projet concerne vraiment Travys.

Monsieur Gilles Deriaz informe qu'il faudra prendre en compte la route « En Contornet » car les gens l'emprunteront encore plus si la limitation dans le village est abaissée et ils y roulent déjà très vite.

Monsieur Eric Deriaz dit qu'il pourrait être intéressant de faire une route sous le village.

Madame Chloé Klein répond qu'il est très compliqué de créer de nouvelles routes car il faut un certain nombre de trafic journalier qui justifierait une nouvelle route. Monsieur Denis Dardenne demande comment ils pensent résoudre le problème du stationnement « sauvage ».

Madame Chloé Klein répond qu'en créant des places marquées cela aide déjà. Ensuite on peut se permettre de mettre en place une gestion du stationnement par des interdictions de stationner hors cases et un contrôle fait à ce sujet par la police ou autre.

Monsieur Julien Cuérel répond que sur le domaine public, pour autant qu'il y ait une certaine largeur qui soit laissée sur la chaussée les voitures peuvent stationner à part les véhicules sans plaques. Marquer quelques places le long de la route permet de ralentir la circulation et entre dans le projet d'une zone 30 km/h. Ceci sera mis en place à plusieurs endroits de cette manière.

Monsieur Patrick Mettraux demande comment sera sécurisée la rue du collège, vers l'école.

Madame Klein répond que l'idée qui peut encore évoluer était de marquer les priorités puis de créer des éléments de guidage pour orienter et positionner correctement les voitures. Il n'y a pas de proposition pour l'instant pour l'aménagement de la rue. Par contre sur la grande place à côté du collège, rien n'est encore prévu et il y aurait de la place pour aménager quelque chose.

Monsieur Julien Cuérel dit également qu'il n'y a pas de solution pour que les parents arrêtent d'amener leurs enfants en voiture à l'école. C'est le fait que les parents viennent en voiture devant le collège qui crée les problèmes et dangers pour les enfants. Les solutions seraient de mettre des panneaux « interdiction de s'arrêter » et de faire venir la gendarmerie tous les matins pour le contrôle mais ce n'est pas le but recherché. Le problème se retrouve dans beaucoup de communes et il n'y a pas d'aménagements qui peuvent résoudre ce problème.

Monsieur Florian Musy dit que tant qu'il n'y aura pas de trottoir pour sécuriser le trajet des enfants, les parents ne seront pas rassurés de laisser leurs enfants aller à pieds et il y aura des problèmes de parking sauvage.

Monsieur Luc Pillevuit demande s'il est possible de quantifier le nombre de voitures qui passent par la route du col de l'Aiguillon.

Madame Chloé Klein répond qu'un comptage a été fait qui mentionne 400 véhicules par jour, montée et descente, dont 250 qui continuent sur la route qui sort du village.

Monsieur Julien Cuérel ajoute que les vitesses moyennes sont de 41 km/h à la rue de la Cure, 43 km/h au Temple, 38 km/h à la Grand'Rue, 41 km/h à la rue de l'Hôtel-de-Ville, 50 km/h au Russelet, 54 km/h à la Rue du Clot, 51 km/h à la Gare et 51 km/h à la sortie direction Orbe, ce qui n'est pas excessif.

Madame Aline Pfaender demande à quelle période le comptage a été fait.

Madame Chloé Klein répond que c'est fait sur une semaine, du vendredi 31 août 2018 au jeudi 6 septembre 2018.

Monsieur Aurèle Spertini demande si la situation à Baulmes est plus compliquée que dans d'autres villages ou s'il s'agit simplement de mises aux normes à mettre en place ?

Madame Chloé Klein répond que c'est lié au contexte. Comme les rues sont étroites, les circulations ne sont pas très élevées et ce n'est donc pas très problématique mais comme c'est sinueux et qu'il y a des problèmes de visibilité cela pose tout de même des problèmes mais il est compliqué de comparer les villages entre eux.

Monsieur Julien Cuérel informe que les rapports de la BPA mentionnent qu'il n'y a rien d'insécurisé à Baulmes et qu'il n'y a pas ou peu d'accidents.

Madame Carole Béati demande s'il y aura toujours le bus qui dépose les enfants de l'école devant l'Hôtel-de-Ville.

Monsieur Jacques-Yves Deriaz répond qu'ils espèrent travailler à l'avenir avec des petits bus qui iront devant les collèges.

Madame Andréa Merz-Gratini demande s'il n'y a pas le risque que les voitures évitent la rue de l'Hôtel-de-Ville mais qu'ils roulent plus vite sur les routes avoisinantes.

Madame Chloé Klein répond que c'est un risque mais que comme l'ensemble du village est en zone 30, normalement l'ensemble des aménagements prévus devrait assurer le 30 km dans ces rues. Mais c'est le but recherché que les gens évitent la rue de l'Hôtel-de-Ville et passent plutôt par la route cantonale.

Madame Carole Béati demande si dans cette étude, la sécurité le long de la Baumine a aussi été prise en compte.

Madame Chloé Klein répond que non, ce n'était pas dans le mandat.

Il n'y a plus de question. Monsieur Julien Cuérel remercie Madame Chloé Klein pour sa présentation. Il informe que les conseillers recevront un préavis et que le document présenté en fera partie. Ceci dans le courant de la semaine prochaine.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

6. <u>Divers et propositions individuelles</u>

Madame Carole Béati dépose une motion pour la sauvegarde du patrimoine immobilier et de la vie sociale villageoise en achetant le restaurant de l'Auberge. Elle donne lecture de sa motion.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Romain Schmidt demande qu'elle est la différence avec l'intervention que Monsieur Grégory Perusset avait faite.

Madame Ariane Vittet répond que c'est une motion et qu'elle demande à la Municipalité de faire un préavis. L'intervention de Monsieur Grégory Perusset était juste une suggestion.

Monsieur Luc Pillevuit trouve que la motion est louable pour la bonne facture du village. Il soutient cette motion.

Monsieur Marc Von Ow propose qu'on demande l'avis du Conseil. Si celui-ci est d'accord que la Municipalité aille de l'avant, le travail sera fait par la Municipalité. Madame la Présidente donne lecture de l'art. 74 du règlement.

Monsieur Steve Deriaz informe qu'il a la marche à suivre à disposition et la remet à la Présidente.

Monsieur Julien Cuérel rappelle que pour que le conseil communal puisse voter sur un objet il faut que celui-ci ait été porté à l'ordre du jour. Monsieur Julien Cuérel relève que ce qui est demandé dans la motion c'est que ce soit directement renvoyé à la Municipalité, donc si le conseil accepte cette motion, la Municipalité fait un préavis pour racheter l'Auberge. L'autre possibilité est que la motion soit renvoyée à une commission du conseil qui discute déjà de la motion pour savoir si c'est bien ou pas et fait après un rapport au conseil communal pour lui proposer d'accepter ou non la motion pour que la Municipalité dépose un préavis.

Monsieur Aurèle Spertini demande si ce sera vraiment rentable et si on trouvera quelqu'un.

Madame Carole Béati répond que cela n'a pas été discuté.

Monsieur Julien Cuérel répond qu'on ne peut pas répondre à ces questions sans avoir fait de plus amples recherches. Il propose à nouveau de renvoyer cette motion à une commission afin de débattre du sujet avant de décider de racheter ou pas l'Auberge.

Monsieur Romain Schmidt demande si cet objet est en vente ou pas.

Madame Ariane Vittet répond que oui.

Monsieur Armin Von Ow demande si la motion ne doit pas d'abord être soutenue par 5 membres du conseil.

Madame Ariane Vittet demande qui dans l'assemblée soutient la motion.

Il y a 5 personnes qui soutiennent la motion donc elle peut être acceptée.

Madame Ariane Vittet propose donc que cette motion soit à l'ordre du jour du 10 mars et que les personnes qui ont levé la main se regroupent durant ce mois pour parler de cela avec la Municipalité.

Monsieur Olivier Deriaz relève que les personnes qui ont levé la main sont toutes pour la motion. Il faudrait également des personnes qui soient éventuellement contre

Monsieur Julien Cuérel précise qu'il a proposé que le Conseil vote sur la motion mais non pas pour une prise en considération de la motion mais vote pour un renvoi de cette motion dans une commission nommée par le Bureau avec des représentants des différents groupes et c'est cette commission qui va discuter et rapporter au prochain conseil ou à celui d'après pour dire s'ils sont pour ou contre le fait que la Municipalité fasse un préavis pour l'achat de l'Auberge.

Madame Ariane Vittet demande donc si le conseil est d'accord d'aller dans ce sens et de nommer une commission.

Le Conseil est d'accord, une commission sera nommée par le bureau.

Monsieur Florian Musy propose qu'on écrive déjà aux propriétaires qu'on va leur faire une offre pour éviter qu'une vente ait lieu entre temps.

Monsieur Olivier Deriaz propose d'attendre le rapport de la commission avant de prendre contact avec les propriétaires.

Madame Ariane Vittet dit qu'il y a possibilité que la vente se fasse entre temps.

Monsieur Julien Cuérel rappelle que le préavis de l'Hôtel-de-Ville de ville avait été accepté avec des sièges neufs pour la salle de spectacles. Il informe donc qu'il y a des sièges à disposition pour les essayer. Un siège neuf à fr. 300.00 avec une fixation encore à réfléchir et d'une qualité médiocre et deux sièges du théâtre de Baulieu à fr. 800.00 le siège une fois refaits entièrement. Option recommandée par la Municipalité car les sièges sont refaits à neuf et vraiment adaptés à la salle. De plus se sont des sièges Suisses refaits par une société suisse. Cette option a été choisie pour une salle à la Chaux-de-Fonds et le résultat est très bien.

Monsieur Jimmy Cuérel rappelle qu'il y a possibilité d'avoir les sièges de Beaulieu sans réfection et pour un prix moindre.

Monsieur Julien Cuérel confirme que c'est possible mais que comme le Conseil Communal souhaitait des sièges neufs la Municipalité est partie sur la réfection des sièges de Beaulieu.

Madame Annette Donnier trouve que la proposition faite est intéressante et bien pensée car elle répond au souci de récupérer des fauteuils dans le style de la salle tout en répondant au besoin de palier à certains « défauts ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Madame la Présidente informe qu'il y a la meule à charbon qui doit se faire du 4 au 17 mai 2020 et comme il y a peu de participation des associations cette année, Madame Ariane Vittet demande si le conseil serait prêt à faire une soirée, un souper. Elle demande si quelqu'un serait intéressé à organiser un souper.

Personne ne se manifeste.

Monsieur Aurèle Spertini propose éventuellement un souper canadien ou chacun apporte quelque chose.

Monsieur Julien Cuérel informe que la meule à charbon a lieu tous les 5 ans depuis 15 ans. Mais cette année les sociétés locales ne sont pas intéressées donc la meule à charbon ne se fera sûrement pas cette année.

Madame la Présidente confirme que la course du Conseil Communal aura lieu le 4 avril mais ne peut pas encore donner plus d'informations. Elle donne les dates des prochains conseils à savoir :

mardi 10 mars 2020 à 20h00 lundi 6 avril 2020 à 20h00 mardi 19 mai 2020 à 20h00 mercredi 24 juin 2020 à 19h00 à Grange-Neuve.

Monsieur Romain Schmidt propose d'organiser un Conseil Communal au Grand Conseil. Il demande si se serait envisageable.

Monsieur Julien Cuérel répond que c'est possible de faire une séance et une visite. Monsieur Julien Cuérel peut regarder si les conseillers sont intéressés.

Madame Ariane Vittet demande si les conseillers sont intéressés.

Il y a 10 conseillers pour et 19 conseillers contre. Ce ne sera pas pour cette année. Monsieur Julien Cuérel propose une visite du bâtiment du Grand Conseil. Il faut voir avec une personne au sein du Conseil Communal qui travaille au sein du

Grand Conseil. Mais Monsieur Julien Cuérel peut aussi organiser quelque chose pour les personnes intéressées.

La parole n'est plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

7. Appel de sortie

La secrétaire suppléante procède à l'appel de sortie. 29 conseillères et conseillers sont présents et 12 absents.

Madame la Présidente lève la séance à 22h00.

La Présidente : pr/La Secrétaire suppléante :

Ariane Vittet Myriam Deriaz

Baulmes, le 25 février 2020